



Nettoyage après travaux fin d'arrêté de peril

Par **guigaine75**, le **01/10/2009** à **21:56**

Bonjour,

Je vais bientôt récupérer mon logement suite à un arrêté de péril les travaux sont presque finis (pas encore mais mon proprio à déjà donné le congés au bail relogement) l'arrete est levé depuis 3 mois (je vais de le savoir) mais j'ai vu l'état de mon logement et connaissant mon propriétaire le ménage ne seras pas fait (platre sur le sol, evier salle d'eau et cuisine dans un état, tous pleins de poussière, etc).

A qui revient de faire le nettoyage ? à moi ou au propriétaire ?

Merci d'avance de vos réponses